

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12^e jour du mois de septembre 2023 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Benoit Gratton, Maxime Bétournay, François Thibault, Gilles St-Amand, Audrey Charron-Brosseau et Ginette Sheehy.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h06, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Suivi et ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023;
- 3) Ratification des déboursés;

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Appel d'offres sur invitation réserve de sable et sel hiver 2023/2024;
- ~~5) Appel d'offres sur invitation entretien des aménagements paysagers 2024-2025-2026;~~
- 6) Appel d'offres sur invitation entretien des terrains municipaux 2024-2025-2026;
- 7) Appel d'offres sur invitation balayage des rues années 2024-2025-2026;
- 8) Demande de prix réfection de la toiture à la maison des jeunes;
- 9) Signature de la promesse de vente avec la Caisse Desjardins / autorisation signature bail location du local pour le guichet automatique;
- 10) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 11) Correspondance :
- 12) Avis de motion règlement 359-23, ayant pour objet de fixer la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels desservis par le réseau d'eau potable municipal;
- 13) Dépôt du projet de règlement 359-23, ayant pour objet de fixer la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels desservis par le réseau d'eau potable municipal;
- 14) Avis de motion règlement 360-23, ayant pour objet de modifier le règlement 249-09, ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations;
- 15) Dépôt du projet de règlement 360-23, ayant pour objet de modifier le règlement 249-09, ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations;

- 16) Avis de motion règlement 361-23, ayant pour objet de modifier le règlement 198-02 relatif aux permis et certificats afin de mettre à jour le coût pour le renouvellement du certificat d'exploitation d'une résidence de tourisme;
- 17) Dépôt du projet de règlement 361-23, ayant pour objet de modifier le règlement 198-02, relatif aux permis et certificats afin de mettre à jour le coût pour le renouvellement du certificat d'exploitation d'une résidence de tourisme;
- 18) Dépôt d'une demande de subvention PAVL, travaux sur le chemin de la Rouge;
- 19) Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;
- 20) Embauche d'une ressource pour le traitement des données / politique des Familles et des Aînés;
- 21) Modification du mandat du comité budget;
- 22) Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet et du 24 août 2023;
- 23) Suivis des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;
- 24) Demande de subvention Fondation Tremblant (Halloween, Fête de Noël, chasse aux cocos).
- 25) Demande de fermeture d'une partie de la rue Principale (Halloween).
- 26) Appui à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (construction d'un îlot sportif);
- 27) Demande de don de Centraide Hautes-Laurentides;
- 28) Remerciement de bénévoles – activité avant Noël;
- 29) Guignolée 2023 (18 novembre 2023);
- 30) Varia : Demande de subvention dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles;
- 31) Levée de la session.

RÉSOLUTION 206-23
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié report du point 5 au mois d'octobre et ajout d'un sujet au point 30 varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 207-23
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la greffière est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 8 août 2023 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 189-23 à 205-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 208-23
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11517 à 11576 inclusivement, pour un montant de 20 652.24\$, des comptes à payer au 12/09/2023 au montant de 129 678.30\$, des salaires numéro 500507 à 500546 inclusivement pour un montant de 24 595.21\$ ainsi que des prélèvements numéros 379 à 383 inclusivement pour un montant de 231 154.83\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11517	Lauzon Yves, Perreault Johanne	Remboursement de taxes	338.43\$
11518	Gaston Provost inc.	Remboursement de taxes	131.37\$
11519	Desjardins Huissiers de Justice inc.	Saisie-exécution immobilière lot 6215127	1 500.00\$
11520	Équipe Laurence	Service ingénierie - bouclage d'aqueduc rues du Calvaire et du Pont	5 179.88\$
11521	Hydro-Québec	Électricité hangar 43.40 \$ Électricité station de lavage 37.61 \$	81.01\$
11522	Lignes Maska	Marquage de la chaussée	8 489.47\$
11523	MRC des Laurentides	Quote-part 2023 annexe B - 3e versement	23 658.00\$
11524	Municipalité du Canton Arundel	Service premiers répondants 2020 ajustement - 11 974.03 \$ Service premiers répondants 2021 6 114.50 \$ Service premiers répondants 2022 16 294.86 \$	10 435.33\$
11525	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention août 2023	92.54\$
11526	Girard Marie-France	Remboursement trop payé	487.04\$
11527	Bell Mobilité inc.	Cellulaires juin, juillet, août 2023	443.05\$
11528	Sébastien Coutu, Ingénieur enr.	Rapport de vétusté et de dangerosité - 208, ch. du Lac-à-la-Loutre	7 473.38\$
11529	Hydro-Québec	Électricité patinoire 131.09 \$ Électricité garage 154.67 \$ Électricité caserne 104.00 \$ Électricité maison des jeunes 32.43 \$ Électricité parc & terrain tennis 232.52 \$ Électricité hôtel de ville 513.26 \$ Électricité réservoir gravitaire 70.23 \$ Électricité station de pompage 826.24	2 064.44\$
11530	Major Élisabeth	Remboursement frais non-résident 2023	64.00\$
11531	Ministre des Finances du Québec	Analyses d'eau Lac-à-la-Loutre	702.54\$
11532	Tremblay Électricité Technologie	Vérification du système électrique station de pompage	850.08\$
11533	Fiducie CBS	Remboursement trop payé	606.58\$
11534	ADMQ - zone Laurentides	Inscription colloque annuel	316.18\$
11535	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	136.30\$
11536	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains août 2023	1 052.54\$
11537	Les Entreprises Bourget	Épandage abat-poussière liquide	8 857.64\$
11538	Guindon Marguerite	CCU 07/07/2023, 24/08/2023	60.00\$
11539	Ministère du Revenu du Québec	DAS août 2023	9 883.53\$
11540	Morissette Guy	CCU 29/06/2023, 07/07/2023, 24/08/2023	90.00\$
11541	Municipalité du Canton Arundel	Service premiers répondants 2023	23 301.36\$
11542	Pépin Jonathan	CCU 29/06/2023, 07/07/2023, 24/08/2023	90.00\$
11543	Receveur général du Canada	DAS août 2023	3 799.31\$

11544	Élise Simard Larose	CCU 29/06/2023, 07/07/2023, 24/08/2023	90.00\$
11545	Chevalier Benoit	Frais déplacement	164.56\$
11546	Denis Dubé, Avocat	Perception de taxes	156.20\$
11547	Équipe Laurence	Service ingénierie - Réfection chemin de la Rouge	12 552.50\$
11548	Eurofins Environex	Analyses d'eau juillet-août 2023	272.49\$
11549	FQM Assurances inc.	Assurances 2023 - modification	17.44\$
11550	Hydro-Québec	Éclairage rues & location de poteaux août 2023 287.76 \$ Électricité système soltek 23.58 \$	311.34\$
11551	Lapierre Samuel	Frais déplacement	92.94\$
11552	Maurice Guylaine	Frais déplacement	41.48\$
11553	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville août 2023	1 600.45\$
11554	Énergies Sonic inc.	Diesel	4 194.90\$
500508-500546	Employés	Salaires août 2023	24 595.21\$
TOTAUX CHÈQUES			154 273.51\$
379	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêts et capital prêt réfection hôtel de ville	12 655.92\$
380	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective août 2023	3 335.23\$
381	Financière Banque Nationale inc.	Intérêts et capital prêt aqueduc	210 258.28\$
382	RREMQ	Régime de retraite juillet 2023	4 875.57\$
383	Postes Canada	Avis d'interruption de service	29.83\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			231 154.83\$
TOTAL			385 428.34\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11555	Arbo Prépaq inc.	Abattage arbres (4)	2 414.48\$
11556	Librairie Carpe Diem	Livres	386.88\$
11557	Carquest Canada ltée	Filtre à huile, huile, lumières, raccords, graisse	153.02\$
11558	Coopsco des Laurentides	Livre	69.20\$
11559	Défi Sport Tremblant	Entretien souffleur et scie mécanique, fil débroussailleuse	281.62\$
11560	Gestion P.R. (9300-4968 QC inc.)	Remorquage tracteur	586.37\$
11561	Gilbert P. Miller & fils	Niveleuse 19/08	781.83\$
11562	J.-René Lafond	Réparations tracteur	6 825.77\$
11563	Machinerie Forget	Tige filetée, noix	17.67\$
11564	Matériaux R. McLaughlin inc.	Fil débroussailleuse, peinture, mèche percussion, destructeur insectes, ponceaux, bois	3 671.35\$
11565	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Réparer éclairage garage	280.66\$
11566	Outils Tremblant inc.	Location breaker	105.03\$
11567	Pavage Maska inc.	Asphalte	1 464.40\$
11568	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Raccords, boyau, adaptateurs	45.75\$
11569	Pilon & Ménard, huissiers de justice inc.	Remise document	146.52\$
11570	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Location toilette du 01/08/23 au 31/08/23 vidange fosse scellée - 203, rue Principale	597.65\$
11571	Purolator inc.	Frais de transport	20.41\$
11572	La Coop Ferme du Nord	Chlore	127.56\$
11573	Solutia Telecom	Chargeur cellulaire, frais de transport	40.23\$
11574	Vermeer Canada inc.	Réparations déchiqueteuse à branches	555.15\$
11575	Annulé		- \$

11576	Visa Desjardins	Essence, sucre, café, crème à café, papier hygiénique, timbres, courrier recommandé, sangles, tuyau d'aspiration, pelles, pare-soleil, pinceaux, cadenas, abonnement mensuel zoom, cahier, ruban adhésif, boulons, rondelles, écrous	2 080.69\$
TOTAL			20 652.24\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 209-23
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / RÉSERVE DE SABLE ET SEL HIVER 2022/2023

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 5 fournisseurs pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2023-2024;

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la réserve de sable à Excavation Lionel Provost pour la fourniture et la livraison :

- De 2 850 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge) au coût de 9.64\$ la tonne tel que soumis en date du 5 septembre 2023 avec un mélange de 86 tonnes de sel à glace fourni par la municipalité (total de 2 936 tonnes).

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de sel à glace à Sel du Nord pour l'hiver 2023-2024 au coût de 117.50\$ la tonne tel que soumis en date du 28 août 2023 :

- Dont 86 tonnes de sel à glace devront être livrées à la sablière de Lionel Provost:
- Les autres livraisons au 110, chemin de la Rouge (selon les besoins).

SOUSSIONNAIRE :	1-Prix sable incluant redevance	2- Prix sable et sel incluant redevance	3- Sel à glace
Excavation Lionel Provost	9.64\$ / tonne 27 474.00\$	Pas soumis de prix	Selon l'offre de Sel du Nord
Les bois Ronds inc.	14.64\$ / tonne 41 724.00\$	Pas soumis de prix	Sel pas inclus
Gilbert Miller & fils	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Aucune offre
Sel du Nord	N/A	N/A	117.50\$/ tonne
Selco Mineral	N/A	N/A	Aucune offre

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 210-23
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ENTRETIEN DES TERRAINS
MUNICIPAUX 2024-2025-2026

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de trois (3) fournisseurs, pour le service d'entretien des terrains municipaux pour les années 2024-2025-2026;

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) soumission suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le contrat soit octroyé à Entreprise Patrice Perreault, cet entrepreneur effectuant ce travail à la satisfaction de la municipalité depuis plusieurs années et étant le seul soumissionnaire, le tout selon l'offre soumise en date du 31 août 2023.

Nom du soumissionnaire	2024 avant taxes	2025 avant taxes	2026 avant taxes
Gestion Pr. Paysagement	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné
Entreprise Patrice Perreault	8 182.10\$	8 509.38\$	8 764.67\$
Entreprise Patrick Labrosse	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 211-23
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / BALAYAGE DES RUES 2024/2025/2026

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 3 fournisseurs pour des travaux de nettoyage, balayage et ramassage des débris sur toutes les surfaces pavées des rues du village ainsi que des accotements (plus ou moins 7 kms) pour les années 2024-2025-2026;

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre reçue le 29 août 2023 de Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 18 996.00\$ plus taxes est retenue celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

FOURNISSEUR	Prix forfaitaire	Prix forfaitaire	Prix forfaitaire	TOTAL
	2024	2025	2026	
	Avant taxes	Avant taxes	Avant taxes	
Les Entreprises Myrroy inc.	6 330.00\$	6 581.00\$	6 581.00\$	18 996.00\$
Les Entreprises Jeroca inc.	6 435.00\$	6 635.00\$	6 635.00\$	19 305.00\$
Groupe Villeneuve inc.	6 846.00\$	7 051.00\$	7 295.00\$	21 192.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 212-23
RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON DES JEUNES (174, RUE DU
FER-À-CHEVAL)

ATTENDU QUE des travaux de réparation sont nécessaires sur la toiture du bâtiment situé au 174, rue du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QU'une offre de services nous a été transmise par Toiture de la Rouge, consistant en :

- Le remplacement des vis existantes par de la vis #14 (galvanisé);
- Souder une membrane sur les trous;
- Assurer l'étanchéité de la faitière;
- Installer un maximum pour la ventilation.

ATTENDU QUE le conseil désire faire effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre de services reçue de Toiture de la Rouge en date du 25 août 2023 au montant de 2 200.00\$ plus taxes est acceptée et que la directrice générale est autorisée à faire effectuer les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 213-23

AUTORISATION DE SIGNER LE BAIL DE LOCATION AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau et la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant ont signé une promesse de vente en date du 31 août 2023 pour le bâtiment situé au 206, rue Principale à Huberdeau;

ATTENDU QUE l'avis de modifications et réalisation des conditions a été signé le 6 septembre 2023;

ATTENDU QUE la signature d'un bail de location est nécessaire en fonction de ce qui est mentionné dans la promesse de vente pour le local devant abriter le guichet automatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à signer le bail avec la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 214-23

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 359-23 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE MUNICIPAL

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller François Thibault de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement ayant pour objet de fixer la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels desservis par le réseau d'eau potable municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 215-23

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 359-23, AYANT POUR OBJET DE FIXER LA TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENIELS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 359-23 ayant pour objet de fixer la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels desservis par le réseau d'eau potable municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 216-23

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 360-23 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 249-09 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 249-09 ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 217-23

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 360-23, AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 249-09 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 360-23 ayant pour objet de modifier le règlement 249-09 ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 218-23

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 361-23, AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 198-02 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE METTRE À JOUR LE COÛT POUR LE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'EXPLOITATION D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 361-23 ayant pour objet de modifier le règlement 198-02 relatif aux permis et certificats afin de mettre à jour le coût pour le renouvellement du certificat d'exploitation d'une résidence de tourisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 219-23
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 361-23, AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT 198-02 RELATIF AUX PERMIS ET
CERTIFICATS AFIN DE METTRE À JOUR LE COÛT POUR LE
RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'EXPLOITATION D'UNE
RÉSIDENCE DE TOURISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 361-23 ayant pour objet de modifier le règlement 198-02 relatif aux permis et certificats afin de mettre à jour le coût pour le renouvellement du certificat d'exploitation d'une résidence de tourisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 220-23
DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) / TRAVAUX DE
RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur le conseiller Benoit Gratton il est unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Guylaine Maurice, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 221-23

OFFRE DE SERVICES INGÉNIEUR MISE À JOUR DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) / TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande dans le cadre du programme d'aide à la voirie pour la portion du chemin de la Rouge n'ayant pas été accepté l'an dernier, laquelle consistait en :

- La réfection de la chaussée et du drainage sur environ 785 mètres linéaires.
- Ces travaux sont admissibles au volet Accélération du PAVL avec une subvention de 60%.

ATTENDU QUE la période pour déposer une demande est du 7 août au 29 septembre 2023 ;

ATTENDU QU'une offre de services nous a été transmise pour la mise à jour de la conception et le dépôt d'une nouvelle demande de subvention ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu ;

Que l'offre reçue en date du 7 septembre 2023 d'Équipe Laurence et portant le numéro OS-9596 au montant de 6 500\$ plus taxes est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 222-23

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur François Thibault se retire de la table du conseil en regard à la discussion concernant l'embauche de la ressource pour le traitement des données de la politique des familles et des aînés, afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêts, la ressource en question étant sa mère. Il est 19h50.

RÉSOLUTION 223-23

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES / POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la provision budgétaire réservée pour la mise à jour de la Politique des familles et des aînés au budget municipal 2023;

CONSIDÉRANT le degré d'avancement des travaux à ce jour et les étapes à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

De procéder à l'embauche de Madame Diane Chevalier en tant que consultante indépendante du bureau municipal aux fins de l'exécution des tâches suivantes :

- 1- Compléter les enquêtes en cours et traiter les données recueillies;
- 2- Compléter le portrait statistique des données pertinentes à l'analyse;
- 3- Rédiger la Politique révisée accompagnée du Plan de travail qui en découle;

Le conseil autorise pour l'exécution de ce mandat, le versement d'un montant de 2 500\$ à Madame Chevalier sous la forme de 2 montants forfaitaires égaux, soit 1 250\$ au début du mandat et 1 250\$ à la livraison du Plan de travail et de la Politique des familles et des aînés, au plus tard le 31 décembre 2023.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

Monsieur François Thibault réintègre la table du conseil il est 19h51.

RÉSOLUTION 224-23
MODIFICATION DU MANDAT DU COMITÉ BUDGET

ATTENDU QUE de par sa résolution # 26-22 le conseil a déterminé le mandat du comité budget;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le mandat de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu unanimement :

QUE la section ÉTUDES ET RECOMMANDATIONS de la résolution # 26-22 soit remplacée par ce qui suit :

MANDATS :

- 1- Accompagner le conseil municipal, à sa demande, dans l'élaboration et l'analyse du budget annuel de la municipalité;
- 2- D'analyser les effets financiers et budgétaires de toutes les autres questions ou situations à propos desquelles le conseil requerra l'avis du comité budget;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 225-23
DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 7 JUILLET ET DU 24 AOÛT 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme des séances du 7 juillet et du 24 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 226-23
RECOMMANDATIONS DU CCU

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de par ses procès-verbaux du 17 juillet 2023 et du 24 août 2023 a fait parvenir des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ces recommandations;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de la résolution # 2023-61 du CCU intitulé « Recommandations demandées pour la problématique d'érosion du chemin du Lac-à-la-Loutre » du CCU, laquelle recommande au conseil municipal de mandater dès maintenant un ingénieur compétant en la matière pour notamment documenter la problématique d'érosion et de ruissellement dans le secteur du Lac-à-la-Loutre / Trudel afin que le professionnel puisse proposer au conseil des solutions durables pour corriger les problèmes d'érosion et de ruissellement au niveau du chemin Trudel ainsi qu'à la rive du Lac-à-la-Loutre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire une demande de prix auprès d'ingénieurs pour nous soumettre des solutions pour corriger les problèmes d'érosion et de ruissellement sur le chemin du Lac-à-la-Loutre qui affectent le chemin Trudel et la rive du Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 227-23
DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION TREMBLANT (COMITÉ DES FÊTES DU VILLAGE)

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du village désire offrir des activités gratuites (chasse aux cocos, Halloween, Fêtes de Noël) dans la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les activités organisées ont pour but de stimuler la participation des personnes et familles isolées, de leur permettre de socialiser et de développer un sentiment d'appartenance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

D'autoriser Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale adjointe à présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour un montant de 7 000\$. Cette subvention devant permettre au Comité des fêtes du village d'offrir des activités gratuites à la population d'Huberdeau et des environs, Madame Karine Maurice-Trudel agira en tant que personne responsable dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 228-23
DEMANDE DE FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE (FÊTE D'HALLOWEEN)

ATTENDU QUE le Comité des fêtes du village a fait parvenir une demande en date du 5 septembre pour la fermeture d'une partie de la rue Principale pour l'organisation de la

fête d'Halloween le 31 octobre, et ce de 16h00 à ± 20h00, du numéro civique 179 jusqu'au numéro 193 inclusivement;

ATTENDU QUE le Comité s'engage à aménager les lieux afin de pouvoir permettre un accès rapide aux véhicules d'urgence advenant qu'une intervention soit nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Qu'autorisation est donnée au Comité des fêtes du village de procéder à la fermeture de la rue Principale, du numéro civique 179 au numéro 193, le 31 octobre 2023 à compter de 16h00, les employés des travaux publics sont autorisés à faire le transport de la scène mobile ainsi que des bacs nécessaires pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 229-23
APPUI À LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS / CONSTRUCTION
D'UN ÎLOT SPORTIF

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a fait parvenir une demande d'appui à notre municipalité dans le cadre de leur demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur relativement au projet de construction d'un îlot sportif;

ATTENDU QUE ce projet aura un caractère régional puisque les villes et municipalités avoisinantes pourront bénéficier de l'accès à ces installations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu;

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau appuie la Ville de Sainte-Agathe dans sa demande dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 230-23
DEMANDE DE DON DE CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU QU'une demande de don nous a été transmise de Centraide Hautes-Laurentides en date du 17 août 2023;

ATTENDU QUE les demandes de dons sont traitées lors de la confection du budget annuel (novembre de chaque année);

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2023 a été totalement octroyé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que la demande est refusée, la municipalité ne disposant plus de budget pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 231-23
REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE le conseil a décidé de remercier les personnes effectuant du bénévolat pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QU'un souper est organisé pour amasser des fonds pour la guignolée;

ATTENDU QUE le conseil désire convier ces bénévoles afin de les remercier lors de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise l'achat de bons d'achat en fonction du nombre de repas réservés pour les bénévoles conviés par la municipalité (selon le prix qui aura été fixé pour l'achat d'un billet de repas).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 232-23
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau, mandate Monsieur Gilles St-Amand, conseiller pour faire une demande d'aide financière auprès de la MRC des Laurentides en prévision d'une activité qui sera organisée à Huberdeau dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui aura lieu du 6 au 12 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 233-23
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h21.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.